Assemblée Générale de la SPPNI du décembre 2017

à 26 A RUE SEGUIN 60002 LYON

Notre ordre du jour est le suivant :

- 1) Rapport moral et financier de l'association pour 2017 : présentation du budget finalisé (fin 2017 prévue et bouclée)
- 2) Approbation du budget pour 2018 : prévisions
- 3) Fixation du montant des cotisations pour 2018 : 5 ou 10 ?
- 4) Point sur la démarche de rescrit fiscal effectuée auprès du service des impôts.
- 5) Discussions sur le fonctionnement de l'association, améliorations et/ou modifications envisagées : modalités des aides, informations, échanges avec partenaires, participation des membres...
- 6) Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration : les mêmes
- 7) Renouvellement des mandats des membres du bureau
- 8) Questions diverses.

Documents à prévoir :

Ce rapport moral, le fichier compta, le procès verbal de l'AG, la feuille de présence.

Rapport moral et financier de l'association pour 2017 :

Présentation du budget finalisé (fin 2017 prévue et bouclée)

Rappel de l'origine de l'association (Présentation sur site)

- A- Besoin d'une caisse pour besoins nécessitant finances impossibles ou difficiles à obtenir par autres moyens (associations, aides publiques, etc.) pour des patients rencontrés en activité professionnelle de soin psy (la mienne).
- B- Besoin de témoigner avec l'espoir de pouvoir faire changer les choses et aider à sortir de situation semblant ahurissantes en lien au statut socio-juridique des personnes.

Bilan après 1 an d'activité, les chiffres, les aides :

Les chiffres ci-dessous ne disent guère l'intérêt des aides, humainement, pas seulement en terme de « survie », permettant un soulagement précieux dans des périodes de stress intense, avec l'angoisse du soir, du lendemain ou de l'avenir, suspendu si souvent aux décisions juridiques (statuant sur leur droit à vivre en France et y travailler, donc à subvenir à des besoins de base !). Il faut transmettre les remerciements de ces personnes qui ne vous ont pas rencontrés, des personnes qui font de leur mieux pour respecter le « cadre » proposé ; signature bien sûr, rapportant les justificatifs quand c'est possible après parfois un temps long émaillé de péripéties confusionnantes, rapportant quelques euros finalement non utilisés, etc.

Catégories d'aides: hors l transports et aides pour démarches juridiques (timbres fiscaux, passeports) qui constitue le principal budget (300 euros pour un passeport sans compter le trajet à Paris ou Anvers ou Bruxelles, 359 euros timbres fiscaux pour un titre de séjour, 50 euros pour le dépôt du dossier), il y a eu de nombreux cas de figure: pour manger, quelques médicaments, lunettes, téléphone (urgence), inscription dans un atelier couture (3 euros / séance ou 12 euros pour un semestre (situation de demandeur d'asile mieux aidée...), l'achat d'une machine à coudre à Emmaüs par une patiente et aussi, non quantifié ici, l'achat par de redoutables membres donateurs d'une autre machine à coudre mise à disposition d'une patiente il y a quelques jours.

Prêts en urgence : vaccins pour un patient se rendant au chevet de son père au Congo, dépanner une demandeuse d'asile mère d'un enfant ayant perdu son ADA du mois (Allocation pour Demandeur d'Asile) sitôt l'ayant perçue, etc....

Pour info, montant de l'ADA: 1 pers. 6,80 euros, 2 p. 10,20 euros ; 3p. 13,60 euros ; 4 personnes : 17 euros, etc... cf. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33314

Les aides ont concerné très majoritairement des personnes sans aucun revenu, ayant accès pour nourriture aux restos du cœur ou secours populaire ou croix rouge (il faut une inscription relative à adresse de domiciliation sur le secteur où intervient l'association, parfois (cas des patients domiciliés à Villefontaine), 3 semaines / trois mois avec 50 euros en chèque alimentaires.

Des aides exceptionnels (10 euros pour téléphone au pays en urgence et surtout des prêts (cf. ci-dessus) ont été fournis à des demandeurs d'asile ayant l'ADA donc un revenu (et dans nos

cas, un hébergement : pour rappel, beaucoup de demandeurs d'asile n'ont pas d'hébergement durant des mois et un tri est fait en fonction des priorités (le problème de l'évaluation de la vulnérabilité).

Aides et finances au 8 décembre 2017 :

- 28 bénéficiaires des aides : les bénéficiaires sont des patients de psychiatrie et 1 de médecine générale. (Cf. contexte général à évoquer dans discussion)
- 36 adhérents à jour de cotisation
- 26 donateurs réguliers ou ponctuels

Données comptables validées au 8/12 et anticipé pour la période du 8 au 31/12 :

Apports	31/12	Dépenses et aides	31/12
Total cotisations	180	Assurance	16
Total dons (donateurs)	4500	Frais banque et administratifs	182
Total apports membres	4680	Total frais de fonctionnement	198
		Bus	467
		Covoiturage	335
		Train	715
		Total trajets	1517
		Médicaments	139
		Aliments	168
		Passeports et timbres fiscaux	1708
		Divers ¹	319
		Total aides dons	4049
		Prêts	854
Retour prêts	379	Reste à rembourser	475
Total entrées au 31/12	5059	Total sorties au 31/12	4903
Reste en Caisse	36	Entrées - sorties	176
Reste en CCP	161	Ecart	1

Les frais de bureau (tél., papiers, temps de secrétariat) sont assurés par les professionnels engagés dans l'association : économie et évitement d'une ambiguïté sur financement de bureau pouvant servir au professionnel.

Détail de la compta (Cf. Doc comptable détaillé en PJ anonymisé) :

- Ressources totales / mois (calculé sur 10 mois) : 390 euros / mois
- Sorties totales / mois (dont prêts): 387 euros / mois (dont 312/ mois de dons directs et définitifs à des patients)
- Frais de fonctionnement de l'association : 17 euros / mois (CCP, adm, ass.) soit 0,05 % des dépenses. Mais l'assurance sera plus chère l'an prochain....

¹ Inscription à activité couture, achat matériel couture dont machine à coudre, vélo, habits, cartes tél. etc.

- Les donateurs :

Fonctionnement actuel des aides :

L'objectif associatif est local mais doit respecter l'intérêt général : caisse accessible à tout patient et tout soignant confronté à ces situations.

Les conditions restrictives sont : être en soin et en lien avec un soignant travaillant sur le Nord-Isère. Les conditions d'hébergement obligeant à changements fréquent sur un large secteur interdisent une discrimination des patients sur la base de leur éphémère lieu d'hébergement. Le principe du don accordé repose sur l'examen d'autres possibilités existantes ou non (souvent nos patients ont été aidés par d'autres associations, par ex. trajets Grenoble-Villefontaine pour consultation payés par l'APARDAP), en particulier pour ce qui ne concerne pas l'immédiateté de la consultation (trajets pour soins, médicament, etc.) Il n'est pas possible de déterminer toutes les situations à l'avance, donc, souplesse et rapidité de réaction souhaitable.

A contrario, pour "cadrer" au mieux ces aides, les limites actuelles sont :

- (1) <u>effectivité de la trésorerie</u> (compte tenu des promesses déjà faite pour un soin durable ou activités...) et
- (2) consultation du CA ou au minimum du bureau, par le soignant qui envisage une aide urgente dépassant 50 euros (seuil actuel). Les aides classiques sont supposées acceptées. Cette année, il y a eu accord pour la plupart des propositions ; lorsqu'il y a eu objection d'un membre du CA, l'aide n'a pas été apportée (aide pour soins au pays d'un parent difficile à justifier).

Pratique:

Pour chaque aide quel que soit le montant, le patient signe dans un cahier ou une fiche ; il est demandé autant que possible un justificatif (facture, billet de train) mais en pratique ce n'est pas toujours facile (covoiturage informel, billet de train jetés ou perdus... etc.): marge d'amélioration nécessaire. Actuellement, on demande systématiquement le retour des billets de bus qui n'étaient pas demandés jusqu'alors. Pas évident pour des covoiturages informels.

Prêts : retour difficile dans les délais prévus en pratique... Néanmoins, retour avec retard de certains prêts. Complications (prévisibles ?) empêchant le retour de certaines sommes.

A noter un prêt remboursé par l'APARDAP correspondant à un don de cette assoc. prévu mais non disponible dans le délai souhaitable (timbre fiscal de 159 euros nécessaire pour l'obtention du titre et l'inscription à Pôle emploi).

<u>En conclusion</u>: Cette caisse a aidé plusieurs patients très concrètement. Elle a consolidé également la relation de soin, amenant une confiance, bénéfice périphérique pour la relation de soin, et sans doute un outil thérapeutique.... Ce système n'épuise bien sûr pas les questions sous-jacentes : problème du don, de l'endettement, limites obligées ou souhaitables, etc...

Autres activités : information à diffuser sur les situations rencontrées, échanges avec acteurs locaux ou régionaux. Point sera fait.

Bien qu'il s'agisse de situations rencontrées en soin et en psychiatrie, impliquant la confidentialité. La nature des problèmes impliquent échanges et information auprès d'intervenants sociaux ou publics, d'élus. Nous avons rencontré au printemps la permanence de la députée PS (avant les législatives, n'a pas été réélue), qui nous a permis une rencontre avec le sous-préfet de l'Isère, Thomas Michaud, soulevant des questions "complexes"...

Pour 2018, que pouvons-nous envisager pour faire connaître ces situations et obtenir des soutiens (aides aux transports? Exemple sur Grenoble des cartes de transport en bus pour personnes bénéficiant de l'AME), etc...

Approbation du budget pour 2018 : prévisions

Apports	31-déc	Dépenses et aides	31- déc
Total cotisations	200	Assurance	100
Total dons (donateurs)	4600	Frais banque et administratifs	182
Total apports membres	4800	Total frais de fonctionnement	282
		Bus	500
		Covoiturage	400
		Train	800
		Total trajets	1700
		Médicaments	150
		Aliments	200
		Passeports et timbres fiscaux	1800
		Divers[1]	400
		Total aides dons	5950
		Prêts	800
Retour prêts	400	Reste à rembourser	400
Total entrées au 31/12	5200	Total sorties au 31/12	4932
Reste en Caisse	100	Entrées - sorties	268
Reste en CCP	168	Ecart	0

- 1) Fixation du montant des cotisations pour 2018 : 5 ou 10 ?
- 2) Point sur la démarche de rescrit fiscal effectuée auprès du service des impôts. <u>Le rescrit fiscal</u>: n'a pas de réponse à ce jour, normalement le dossier doit être traité d'ici fin décembre, point sera fait à l'AG...
- 3) Discussions sur le fonctionnement de l'association, améliorations et/ou modifications envisagées : modalités des aides, informations, échanges avec partenaires, participation des membres
- 4) Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration : les mêmes ?
- 5) Renouvellement des mandats des membres du bureau et autres candidatures.
- 6) Questions diverses.

Soutien aux Patients en Précarité Nord-Isère - SPPNI
Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 - Répertoire National des Associations (RNA) N° W382005517.
Siège social : CABINET DOCTEUR JOURNET 1^{ER} ETAGE, 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE

Points à mettre au débat!

- Contrôle de la trésorerie : un trésorier adjoint
- Gestion de la communication ? Des contacts avec autres interlocuteurs, locaux